quand je reviendrais, et je répondis avec intention :

— A la *Guilaneu*. —

Deux seulement comprirent ce que je voulais dire, et, bien entendu, ils avaient, l'un et l'autre, passé la soixantaine. Mais, s'ils connaissaient la signification du mot, ils n'en connaissaient nullement l'histoire et l'étymologie.

Je leur appris donc qu'autrefois, du temps de mes pères, les Gaulois, la religion était toute différente de la nôtre. Les prêtres s'appelaient alors des « druides », et il y avait aussi des prêtresses ou plutôt des prophétesses qui, naturellement se nommaient des « druidesses ».

En ce temps-là, il n'y avait point de temples, ni d'églises, et les cérémonies religieuses se célébraient au fond des forêts. La plante sacrée n'était point comme aujourd'hui le *buis* — l'hosanne du jour des Rameaux — mais le *gui*, et non pas le gui trop commun qui pousse sur les pommiers, les peupliers, les tilleuls, mais seulement un gui de variété très rare qui ne pousse que sur certains chênes. Et lorsque, dans le pays, un chêne portait ce gui sacré, il devenait, de ce fait, sacré lui-même.

C'est ce gui sacré qui servait à inaugurer et à consacrer le premier jour de la nouvelle année. Mais il fallait qu'il fût coupé en grande solennité, en présence des druides et du peuple assemblé par le premier des druides de la contrée, armé d'une faucille ou serpette d'or.

Et alors tous les druides présents, se partageant les rameaux du gui sacré, les élevaient en l'air, et le peuple criait avec eux : *Au gui l'an neuf! Au gui l'an neuf!* D'où, par la suite, on a pris l'habitude, dans un grand nombre de provinces, de désigner le premier jour de l'an par le mot de *la guilaneu*.

Et cette expression, survivant à la disparition de la religion des druides et du gui sacré, s'est maintenue à travers les siècles jusqu'à la génération qui a précédé la nôtre. Car les chemins de fer et l'électricité ont tellement bouleversé les vieilles coutumes de nos campagnes, qu'il n'est pas, j'en suis sûr, un homme né dans la seconde moitié du siècle qui s'achève aujourd'hui même auquel vienne l'idée d'appeler le premier jour de l'An « la guilaneu ».

Je me souviens que, dans mon extrême jeunesse, nous avions dans la métairie touchant au logis paternel, une très vieille fille, tante du métayer, à laquelle incombait depuis l'âge de quinze ans le soin de garder les brebis. Elle en avait bien alors au moins quatre-vingts, et comme je parle de bien près de soixante ans, elle aurait donc maintenant cent quarante ans, si elle n'était morte.

Je crois bien qu'elle n'avait, au cours de sa longue carrière, jamais dépassé les limites de la commune, et ses idées comme ses expressions étaient exactement celles des paysans d'avant la Révolution; et quand je dis la Révolution, je pourrais bien, sans beaucoup me tromper, remonter jusqu'à l'époque des Mérovingiens.

Naturellement, le 1er janvier était toujours pour elle la *Guilaneu*, ce qu'elle avait de commun d'ailleurs avec tous les autres vieillards de son âge. Mais ce qui n'appartenait qu'à elle, c'était sa façon de désigner les gendarmes. Nous habitions à 500 mètres du bourg qu'elle était parfois obligée de traverser pour mener paître ses moutons. Quand, par hasard, elle apercevait dans les rues les gendarmes, dont la brigade était à quatre lieues de là, elle ne manquait jamais, en arrivant à la maison, de dire dans son patois d'un autre âge :

— Ah! Jésus-Marie, les voleurs sont à Usson apparemment, car les « *archers* » y sont!

Et, je le répète, tous les autres vieux de son âge appelaient les gendarmes : des gendarmes; elle seule a toujours persisté à ne les désigner que sous le nom d'archers.

Elle avait une façon de compter toute particulière. Il lui avait toujours été impossible d'aller au-delà du nombre 12. Et alors, à la saison des agneaux, quand mon père la rencontrait :

— Eh bien! vieille Marie, combien d'agneaux de nos?

— Nôute m'sieu, il y en a deux douzaines et quatre.

Le lendemain, c'étaient trois douzaines et six. Heureusement, elle n'avait pas plus de quatre-vingts brebis mères, car si elle eût dépassé les douze douzaines, je ne sais pas comment elle s'en serait tirée.

M. Berthier, cultivateur à Rampillon (Seine-et-Marne), vient de m'adresser un *cahier modèle des comptes annuels du cultivateur*, préparé d'après sa méthode sous forme de budget, pour la grande et la moyenne culture.

Je suis heureux de recommander aux cultivateurs le travail de M. Berthier qui leur fournira un modèle de comptabilité aussi simple, aussi clair et en même temps aussi complet que possible.

A. COUTEAUX.

NOUVELLES DU JOUR

Au Sénat, hier dimanche, après le vote du douzième provisoire dans les conditions que nous avons exposées en dernière heure, la séance s'est continuée de la façon suivante :

M. Expert-Bezançon demande au ministre des finances quelle sera la situation de la Ville de Paris au lendemain du 31 décembre, relativement à la taxe et à la surtaxe de l'alcool et du droit d'entrée de banlieue, qui expirent aujourd'hui.

Le ministre des finances, répondant à M. Expert-Bezançon, et afin de permettre à l'administration de percevoir ces taxes, demande au Sénat de disjoindre l'article qui les concerne et de les voter immédiatement.

Il y a beaucoup de communes en France, dit M. Pichon, qui sont dans le même cas.

— Dans celles-là, répond M. Caillaux, je pourrai autoriser la perception des surtaxes par décret.

La commission accepte la disjonction, et le Sénat, consulté, déclare l'urgence, ordonne la disjonction et adopte l'article relatif à l'octroi de banlieue de la Ville de Paris.

Ajoutons que le ministre des finances a porté ce vote immédiatement à la Chambre, qui l'a ratifié sans débat.

Reste pour le Sénat à valider l'élection de M. Renard, dans la Creuse. M. Baudel déclare qu'il combattra le rapport concluant à la validation et demande, malgré les observations de M. Deandreis, que la discussion soit ajournée jusqu'à la publication du rapport à l'*Officiel*. On vote, et, après pointage, l'ajournement est repoussé par 123 voix contre 106.

Nouvelles protestations de M. Baudel.

L'élection est cependant validée par 163 voix contre 27.

Le Sénat décide de siéger lundi matin, à dix heures, pour discuter les taxes de remplacement des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques à Paris.

Les réceptions officielles du 1er janvier, avancées de vingt-quatre heures, ont eu lieu au ministère de l'instruction publique. Elles ont été particulièrement brillantes. Tout ce que l'Université, les sciences, les lettres et les arts comptent d'éminent et d'illustre a défilé dans les salons de la rue de Grenelle.

Au cours de cette réception, le proviseur de Louis-le-Grand, parlant au nom de tous les professeurs des lycées et collèges de la Seine, a dit au ministre qu'il pouvait compter sur l'absolu dévouement de tout le personnel pour la réalisation des réformes de l'enseignement secondaire dont le Conseil supérieur a été saisi.

M. Dupézard, inspecteur des bâtiments civils, est nommé chevalier de la Légion d'honneur. « A été, pour la reconstruction du Théâtre-Français, le premier collaborateur de l'architecte en chef. »

Le *Journal officiel* publie aujourd'hui la loi portant ouverture de crédits provisoires pour le mois de janvier.

Aujourd'hui sont promulguées une série de décrets autorisant diverses villes à percevoir des taxes en remplacement des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques.

A signaler que la ville d'Arbois (Jura) remplace les droits d'octroi sur les boissons hygiéniques par une taxe de 10 francs sur les pianos.

Sont également promulguées aujourd'hui les lois : 1° accordant aux sous-officiers et soldats la franchise postale pour deux lettres simples par mois; 2° obligeant les propriétaires des magasins et boutiques où est employé un personnel féminin à y installer des sièges en nombre égal à celui des femmes employées.

Un décret décide que les taxes inscrites au tarif minimum continueront à être applicables, à titre provisoire, et jusqu'au 30 juin 1901, aux denrées coloniales originaires d'Haïti.

En raison du nombre et de l'importance des documents insérés au *Journal officiel* d'hier (décorations et nominations militaires, décrets sur l'armée coloniale), la distribution des numéros a subi des retards considérables. C'est vers trois heures qu'il a pu être remis aux sénateurs et aux députés, et à sept heures seulement il était distribué dans les kiosques.

Le numéro d'aujourd'hui n'est pas moins en retard, par suite également de la longueur et du nombre des documents qui y sont publiés.

M. Henri Giudicelli, commissaire de l'Etat aux expositions des beaux-arts, vient d'être nommé conservateur du musée de la marine, au Louvre, en remplacement de l'amiral Miot, décédé.

A M. Giudicelli succède M. André Saglio, qui partira, le 8 janvier, pour la Russie, où il va procéder à l'installation de l'exposition française de la Société impériale d'encouragement des arts à Saint-Pétersbourg.

LES GRÈVES

On mande de Clermont-Ferrand :

Les grévistes de Saint-Eloy, au nombre de 4,000 environ, y compris les femmes et les enfants, se sont réunis hier, à deux heures, devant la mairie, et, précédés de M. Létang, député, ils ont parcouru les rues du village en chantant la *Carmagnole* et l'*Internationale*.

Au bout d'une heure, la pluie a obligé les manifestants à se disperser, sans incident.

Le juge de paix a fait des tentatives de conciliation.

Les compagnies maintiennent leurs conditions.

AU JOUR LE JOUR

Le jubilé de l'auteur de « Quo vadis? »

Dans les cadres restreints où se meut la vie de la Pologne, chaque occasion de manifester que l'âme nationale garde toute sa vitalité est accueillie et célébrée comme une fête nationale.

C'est une telle fête que les compatriotes de Henri Sienkiewicz ont célébrée le 22 décembre en l'honneur du jubilé de leur grand écrivain.

Pour un travail littéraire de trente ans, *grand labeur pour ranimer les âmes*, les Polonais ont voulu récompenser Henri Sienkiewicz et prouver ainsi que tout ce qui tend à conserver les trésors de leur langue, religion ou tradition, est doublement récompensé. Aussi, le jour anniversaire choisi pour fêter l'auteur de *Quo vadis* et de tant d'autres œuvres qui sont la parure de la littérature polonaise, a fait battre le cœur de cette nation démembrée, partout où elle a pu conserver ou reconstituer un groupement, une colonie, un foyer.

Bien qu'on ait choisi pour célébrer le jubilé de Sienkiewicz Varsovie non seulement comme centre de la culture polonaise, mais aussi comme ville où le célèbre écrivain a été élevé et a composé ses principaux ouvrages, les Polonais habitant l'ancien royaume de Pologne ainsi que la Galicie, le duché de Posen, la Lithuanie, la Podolie, la Volhynie, même les plus éloignées villes russes, en Sibérie même, s'unirent à cette fête, non seulement en esprit, mais en se faisant représenter par de nombreuses délégations.

Grâce sans doute à l'énorme popularité de Henri Sienkiewicz parmi les lecteurs russes par des traductions de ses romans et à la grande renommée dont jouit l'écrivain dans le monde, le gouvernement donna son autorisation à la solennité projetée.

Les fêtes ont été organisées par un comité spécial agréé par le gouvernement ainsi que le programme. Elles ont commencé par un service d'actions de grâces en l'église de la Sainte-Croix, célébré par l'évêque de Varsovie, Mgr Casimir Rouclikievitch, qui était aussi le président du comité. Henri Sienkiewicz, avec son fils, sa fille et les autres membres de sa famille assistait à la grand'messe, entouré de toute l'élite littéraire, artistique et aristocratique de Varsovie et de toutes les contrées polonaises, ainsi que des délégations venues de l'étranger.

La cérémonie proprement dite du jubilé eut lieu ensuite dans la grande salle de l'hôtel de ville, dont l'accès avait été réservé principalement aux souscripteurs du fonds réuni pour acquérir le don national offert au jubilaire.

Devant l'estrade, décorée de plantes vertes et de fleurs, on avait réservé des places pour les personnages et les délégués spécialement invités.

A une heure de l'après-midi, Henri Sienkiewicz, précédé par le comité du jubilé, prit place sur l'estrade. La chœur d'amateurs chanteurs Lautnia exécuta un hymne élevé et grandiose composé sur le poème de l'auteur *Par le fer et par le feu*, que toute l'assistance écouta debout.

Dès ce moment l'enthousiasme régna et se manifesta par des applaudissements frénétiques, des cris joyeux : « Vive Sienkiewicz! » et une pluie de fleurs. Après une courte allocution l'évêque Rouchkievitch remit au grand écrivain l'acte de donation d'une terre historique avec un château et un parc splendide nommé « Oblagorèk » près de la ville de Kieltze (royaume de Pologne, non loin de la frontière autrichienne), domaine d'environ 100,000 roubles. Ensuite quatre fillettes vêtues de blanc déposèrent devant Sienkiewicz quatre registres contenant les autographes de tous ceux qui avaient pris part à cette souscription nationale. Après de nouveaux chants exécutés par le chœur défilèrent devant le jubilaire trente députations conduites par le président de l'académie des sciences de Cracovie, le comte Stanislas Tarnowski, et les professeurs des universités de Cracovie et de Lemberg. Chaque députation déposa sur l'estrade son adresse ou son don, en gardant un profond silence, tout discours ayant été absolument interdit par les autorités. Sienkiewicz serra cordialement la main à tous les délégués, et ce fut tout. Mais, quand vint le tour des délégations de Cracovie, Lemberg, Vilna, Zitomir et autres villes centrales des lointaines provinces polonaises, de public manifesta, non par des paroles ou des cris, mais par des applaudissements frénétiques qui semblaient devoir ne jamais cesser.

Ce défilé d'adresses et de superbes cadeaux, parmi lesquels il y avait une riche plume en diamants offerte par soixante dames de la noblesse polonaise, étant terminé, Sienkiewicz prononça un discours, strictement censuré d'avance, dans lequel il remercia avec émotion ses compatriotes de la façon noble et généreuse dont ils récompensaient ses modestes mérites et son travail en lui donnant l'unique chose qui lui manquait, le sol paternel. La cérémonie se termina par de nouveaux chants et des acclamations enthousiastes.

La troisième partie de la solennité fut, dans la soirée, la représentation au Grand-Théâtre, rempli, du parterre au paradis, du public le plus richement paré. Henri Sienkiewicz avec ses enfants, sa famille et ses amis occupait trois loges garnies de fleurs. Une cantate, spécialement composée pour cette circonstance sur un poème de Marian Gavalewicz, moitié chantée, moitié déclamée, commença la représentation; ensuite, vint une comédie en un acte, spécialement écrite par Sienkiewicz. Cette comédie a pour titre : *Messir Zagloba, négociateur* (d'un mariage). Dans cette œuvre, le célèbre personnage de la trilogie pleine d'esprit et d'humour connue d'ailleurs par les lecteurs français, revit sur la scène dans toute sa parfaite caractéristique. Les applaudissements retentirent de nouveau, — unique expression d'enthousiasme permise au cœur profondément ému du public. A la comédie succédèrent cinq tableaux vivants arrangés par des artistes peintres, et dont les sujets étaient empruntés aux principaux chefs-d'œuvre de Sienkiewicz. Le dernier tableau fut l'apothéose même du grand auteur national : son buste apparut entouré de muses sur l'Olympe.

Cette magnifique fête si calme et grave fut terminée par une brillante et nombreuse réunion organisée dans les salons du Club commercial par la Caisse des journalistes et gens de lettres. Deux discours y furent prononcés dont le texte avait dû être soumis au général-gouverneur. Les orateurs étaient : le vice-président du comité du syndicat littéraire, M. Stanislas Krzemienski et M. J.-A. Swiecicki, homme de lettres, connu par ses traductions polonaises d'œuvres poétiques françaises et espagnoles.

Dans cette même soirée, la dernière œuvre de Sienkiewicz, *Messir Zagloba*, fut représentée non seulement sur la scène de Varsovie, mais aussi sur beaucoup de scènes de villes polonaises, entre autres à Cracovie et à Lemberg. En outre, dans beaucoup de villes du royaume et de l'empire où existent de nombreuses colonies polonaises eurent lieu des soirées musicales en l'honneur du jubilaire. Il est inutile d'ajouter que, pendant tout le cours de cette mémorable journée, Sienkiewicz reçut des centaines de télégrammes avec des vœux et des félicitations, dont beaucoup de témoignages chaleureux venus de France, auxquels le jubilaire a été particulièrement sensible. — *Un Polonais.*

CORRESPONDANCE

Paris, 30 décembre.

Monsieur le directeur,

Le compte-rendu donné par le *Petit Temps* de l'incident du Châtelet est à peu près exact.

Votre collaborateur, cependant, a commis une erreur que je tiens essentiellement à rectifier.

J'ai requis l'agent en uniforme d'arrêter le marchand de nougat qui m'obsédait et c'est devant les cris de : « Vive Loubet! » proférés par cet individu et le refus de l'agent de donner satisfaction à ma requête que j'ai crié à très haute voix : « A bas Loubet! »

C'est alors et alors seulement, sans qu'aucune protestation se soit élevée de la foule, que l'agent, retraversant la rue de Rivoli, m'a prié de le suivre au commissariat de police.

Les trois témoins, inconnus de moi, qui, seuls, ont déposé, ont confirmé l'exactitude parfaite de mes déclarations.

Agréez, etc.

Eugène RENDU.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Lundi 31 décembre. — Une violente tempête du Sud-Ouest à Nord-Ouest a sévi cette nuit et ce matin sur nos côtes et dans l'intérieur du pays. Elle a été amenée par la dépression signalée hier sur les Iles-Britanniques, dont le centre se trouve ce matin sur la Manche (le Havre, 739 mm.). Le baromètre reste élevé dans le nord-est du continent ainsi qu'entre l'Espagne et les Açores.

On signale des pluies dans l'ouest de l'Europe; des neiges sur les Pays-Bas et l'Allemagne.

En France, on a recueilli 17 mm. d'eau à Lorient, 16 à Nantes et à Lyon, 2.5 à Paris.

La température baisse généralement; elle était ce matin de — 28° à Haparanda, + 7° à Paris, +6° à Alger.

On notait : — 2° au pic du Midi, — 3° au puy de Dôme, — 7° au mont Mounier.

En France, un refroidissement est probable avec pluie ou neige.

A Paris, hier l'après-midi, pluie.

Moyenne d'hier, 30 décembre, 8°2, supérieure de 16° à la normale.

Depuis hier midi, température maxima, 11°6; minimum de ce matin, 4°3.

A la tour Eiffel : maximum, 10°8; minimum 4°6. Vitesse maximum du vent, 20 mètres 2 par seconde.

Baromètre à sept heures du matin, 741 mm. 5, en hausse à midi.

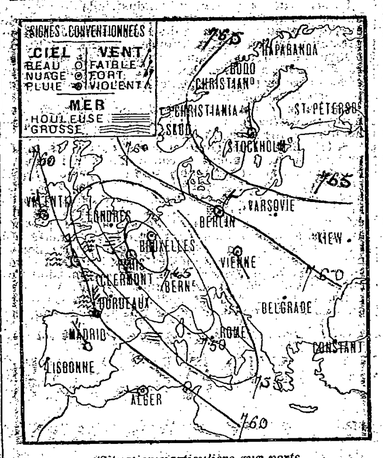

Situation particulière aux ports

La mer est grosse sur la Manche et l'Océan; agitée sur la Méditerranée.

LE PORT DE LA SOUTANE. — M. Leyge, adjoint au maire de la commune de Persan (Seine-et-Oise), vient de dresser le procès-verbal suivant au curé de la commune de Champagne, voisine de celle de Persan, pour port illégal du costume ecclésiastique et infraction à l'arrêté du maire de Persan en date du 20 novembre dernier :

Je soussigné, Leyge (Albert), adjoint au maire de la commune de Persan (Seine-et-Oise), a rencontré sur le territoire de ladite commune, avenue de la Gare, un citoyen, vêtu d'un costume ecclésiastique, soutane avec rabat et coiffé d'un magnifique chapeau noir ecclésiastique.

Sommé de décliner ses nom, prénoms et qualités, il a déclaré qu'il était curé de la commune de Champagne (Seine-et-Oise) et se nommer Lesot (Adolphe), en promenade dans la localité.

L'HOMME COUPÉ EN MORCEAUX. — La photographie de l'homme coupé en morceaux, dont les tronçons ont été trouvés dans les circonstances que l'on sait, a été soumise à plusieurs personnes du Havre, notamment à M. Aubourg, secrétaire du parquet, qui ont cru reconnaître avec certitude dans la victime un garçon coiffeur du Havre, qui avait quitté cette ville depuis quelques mois pour aller vivre à Paris.

Le parquet du Havre ouvrit aussitôt une enquête. Mais il n'a pas tardé à recevoir de Brest un télégramme annonçant que le garçon coiffeur en question, Olivier Leroy, est bien vivant, et qu'il est actuellement employé chez M. Pelletier, coiffeur à Brest.

TROIS BATEAUX COULÉS A PIC. — Un grave accident est survenu en Seine, ce matin, vers huit heures, entre le pont de Saint-Ouen et l'octroi de Saint-Denis.

Un train de bateaux composé de cinq péniches vides et de trois bateaux chargés et remorqué par la *Guêpe* numéro 22 a été pris en écharpe par le toueur l'*Oise* numéro 4, et les trois bateaux chargés, le *Haïti*, le *Goujon* et le *Gaston*, ont immédiatement coulé.

Ces trois bateaux étaient chargés de sucre, de chaux et de pierrite.

Les pertes, qui s'élèvent à 600,000 francs environ, sont couvertes par diverses assurances.

L'ASSOCIATION DES VOLEURS AU TRÉSOR. — On a souvent signalé l'arrestation d'escrocs exploitant leurs dupes en leur promettant de leur faire découvrir un trésor caché à la suite de catastrophes quelconques. Il paraît que malgré les avertissements de ce genre donnés au public le métier est bon, car la police vient de découvrir qu'il s'était depuis quelques temps fondé en Espagne une nouvelle association de filous ayant pour but de pratiquer ce genre de vol sur une grande échelle. Ils sont connus sous le nom d'*enterradores* (fossoyeurs) parce qu'il s'agit toujours dans leurs boniments de trésors enfouis. Leur centre d'action est toujours fixé près de la frontière française. De là, ils envoient en France de nombreux émissaires, voyageant aux frais de leur société et chargés de dénicher les personnes assez naïves pour se laisser prendre à la fable des millions enterrés. Une fois la dupe découverte ils la signalent à l'agence principale et d'autres complices viennent s'aboucher avec elle pour lui expliquer comment un de leurs amis, actuellement en prison pour un motif politique, a, pendant la guerre carliste, enfoui dans les montagnes de Navarre la caisse de l'armée. La dupe avance quelques milliers de francs pour les frais du voyage à faire pour aller dénicher le trésor et le tour est joué.

Un de ces filous se faisant appeler Pedro V..., tient une agence de ce genre à Barcelone.

On a arrêté, avant-hier, deux de ses rabatteurs. Ils venaient, en gare de Cerbère, chercher une lettre d'un habitant de l'île de la Réunion qui avait déjà envoyé aux *fossoyeurs* 3,000 francs et s'excusait de ne pouvoir faire plus pour le moment.

On voit par ce trait que ces effrontés filous étendent leur rayon d'action jusqu'aux colonies françaises.

LA TEMPÊTE. — On nous télégraphie de Brest que la tempête continue sur le littoral breton. Ce matin, la préfecture maritime a été avisée qu'un dundee est échoué entre l'île aux Moines et l'île Borno, qu'un bateau pêcheur se trouve démâté à la pointe Roselier et que, se tenant à la Cape, à deux milles du sémaphore, il court un grand danger.

Aujourd'hui, la canonnière ne peut pas faire le service des vivres pour la côte sud, tant la rade est mauvaise.

Deux marins pêcheurs : Morvan et Raguenès, âgés de dix-sept et dix-huit ans, ont péri en allant lever leurs filets, près de Camaret.

INFORMATIONS DIVERSES

— M. Méline est arrivé hier soir à Cannes, où il doit passer huit jours, jusqu'à la reprise des travaux législatifs.

— M. Henri Rouyer, membre de la Société de géographie de Paris, chargé d'une mission en Malaisie, est parti hier soir de Marseille par l'*Armand-Béhic*. Il débarquera à Colombo.

— L'Union coloniale, dont le siège est 44, rue de la Chaussée-d'Antin, a inauguré en 1896 un enseignement colonial libre. Cet enseignement tendait à donner aux jeunes gens qui, à un titre quelconque, se destinent aux colonies, des notions sur toutes les questions pouvant intéresser les colonies.

Reprenant la même idée, et s'appuyant d'ailleurs sur le concours de l'Union coloniale et du comité de Madagascar, le docteur R. Blanchard, professeur à la Faculté de médecine et membre de l'Académie de médecine, a, cette année, organisé une série de leçons sur Madagascar, envisagé au point de vue climatérique, botanique, géologique, etc.

Ces conférences, publiques et gratuites, s'ouvriront le samedi 5 janvier, à cinq heures du soir. Elles se continueront les jeudis et samedis suivants, à la même heure; elles se feront au Muséum d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire. Les conférenciers sont MM. Grandidier, Boule, A. Lacroix, Drake del Castillo, A. Marre, Froidevaux, Clément Delhorbe, R. Blanchard.

— Comité central des chambres syndicales. — Le comité central des chambres syndicales (Union des syndicats professionnels) a procédé au renouvellement annuel de son bureau; il est ainsi constitué pour l'année 1901 :

Président, M. Ch. Expert-Bezançon, sénateur, délégué de la chambre syndicale des produits chimiques.

Vice-présidents, M. Jouanny, délégué de la chambre syndicale du papier et des industries qui le transforment, et M. Pichon, délégué de la chambre syndicale des imprimeurs-typographes.

Secrétaire général, M. Alph. Sriber, président de la chambre syndicale des caoutchouc, toiles cirées, etc.

Secrétaires, MM. Bellamy, président de la chambre syndicale des papetiers; Harant, président de la chambre syndicale de la céramique et verrerie.

Trésorier, M. F. Harlauld, ancien membre de la chambre de commerce, ancien président de la chambre syndicale des vins en gros.

— Exposition d'articles d'étrennes et de mobiliers par milliers, aux Grands Magasins Dufayel : Bronzes, marbres, joaillerie, bijouterie, horlogerie, articles de chauffage et d'éclairage. Tous les jours de nombreuses attractions sont offertes au public.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE

L'Assistance publique. — Il y a eu hier deux séances successives à l'Hôtel de Ville. La première, que présidait M. Escudier, a été presque en entier prise par la discussion du rapport de M. Ranson sur les services économiques de l'Assistance publique. La seconde, présidée par M. Grébauval, a été consacrée encore à l'Assistance publique : budget des recettes et dépenses.

M. Ranson, qui depuis plusieurs années s'occupe spécialement des services économiques de l'Assistance, a produit un rapport abondamment documenté. Le mode d'achat des viandes, du vin, des légumes, du poisson, etc., destinés aux hôpitaux, les systèmes de chauffage, les dépenses d'objets de chirurgie et de pansement, etc., y sont étudiés par lui l'un après l'autre. M. Ranson ne ménage pas les critiques à l'administration; il affirme que d'importantes économies, près de 600,000 fr. par an, peuvent être réalisées, mais, ajoute-t-il, il convient de dire cependant que, depuis quelques années, les divers services se sont grandement améliorés.

Les conclusions de son rapport et la diminution de crédits qu'il a proposée sont adoptées, après une courte réponse de M. Derouin, secrétaire de l'Assistance publique.

A midi et demi, la séance est suspendue. Lorsqu'on la reprend deux heures plus tard, c'est M. Ambroise Rendu qui parle, cette fois, sur le budget total de l'Assistance.

M. A. Rendu rappelle que, bien qu'élu depuis plus de six mois, le Conseil municipal n'a pas encore de représentant au conseil de surveillance de l'Assistance publique. Peut-être aurait-il pu s'autoriser de cette situation pour refuser de discuter un budget sur l'élaboration duquel on ne l'a pas consulté. Mais il s'agit des malheureux et cette considération doit l'emporter sur toute autre.

Ceci dit, le rapporteur passe au crible les différents chapitres du budget.

Il critique l'élévation des dépenses d'administration, l'admission trop facile dans les hôpitaux de gens dont la situation est aisée, le mélange dans les salles des tuberculeux et des malades atteints d'affection aiguë avec les autres malades, la division actuelle des circonscriptions hospitalières, le mode d'achat des appareils de chirurgie, etc... Comme conclusion il propose de réduire d'un million le chiffre des crédits supplémentaires (3,479,000 francs) réclamés par l'Assistance.

M. Derouin, secrétaire général, objecte que la réduction des crédits aura surtout sa répercussion sur les services d'hôpitaux et d'hospices. Malgré ces observations, malgré aussi les protestations des socialistes qui demandent la parole et qui ne peuvent l'obtenir, la discussion générale est close et l'on passe au vote des articles.

M. Rendu demande la suppression du crédit affecté aux écoles d'infirmiers et son collègue M. Lepelletier précise qu'il s'agit d'atteindre le « dreyfusard » Bourneville qui dirige cet enseignement. C'est bien en effet de cela seulement qu'il s'agit, puisqu'après avoir supprimé le crédit de 20,000 francs par 40 voix contre 37, on le rétablit aussitôt, mais en l'inscrivant au budget municipal, afin de permettre un contrôle plus facile du Conseil.

Sur la subvention à l'institut Pasteur, la commission propose une réduction de 15,000 francs à 10,000 francs. C'est encore le directeur de l'établissement qu'on vise : M. Duclaux. Mais cette fois, sur les vives instances de MM. Navarre, Labusquière et Duval-Arnould, le Conseil ne suit pas sa commission et rétablit le crédit intégralement.

Enfin M. Deville fait inscrire au budget supplémentaire un crédit de 500,000 francs qui permettra de relever de 4 à 10 francs les secours mensuels aux septuagénaires.

Les derniers articles du budget de l'Assistance publique sont ensuite adoptés. Mais, avant que la discussion soit close, un dernier incident est soulevé. M. Navarre réclame la laïcisation de l'hôpital Saint-Louis et de l'Hôtel-Dieu. On scrutine, et l'urgence est refusée à la proposition par 40 voix contre 33.

Affaires diverses. — Le reste de la séance a été occupé par le vote des budgets de diverses écoles primaires supérieures. Sur des observations présentées par M. Pugliesi-Conti sur l'esprit « libre-penseur » d'une de ces écoles, l'école Edgar-Quinet, le Conseil décide de mettre à l'ordre du jour de sa prochaine session « la réforme des écoles primaires supérieures au point de vue de l'enseignement philosophique et moral ».

SÉANCE DU 31 DÉCEMBRE (matin)

Sous la présidence de M. Grébauval, le Conseil approuve divers rapports budgétaires sur les produits d'exploitation des canaux, sur les subventions aux soupes populaires, sur les redevances des sociétés d'électricité, etc.

M. Deville présente ensuite son rapport sur le budget supplémentaire de 1900 et fait adopter deux projets de délibération invitant le préfet de la Seine :

1° A demander au Parlement une loi permettant d'employer les bons de l'emprunt de 1894-96;

2° A soumettre au Conseil un projet relatif à la mise en vente des feuilles du cadastre actuellement en cours d'exécution.

La séance est suspendue à midi; on la reprendra à trois heures.

TRIBUNAUX

L'accident de la place Clichy. — La 9e chambre correctionnelle a statué sur les poursuites auxquelles a donné lieu l'accident de la place Clichy, résultant d'une collision entre le tramway électrique Madeleine-Gennevilliers et le tramway à traction animale Etoile-La Villette.

Les deux prévenus, Doucet, wattman du tramway électrique, et Mollinard, conducteur du tramway à chevaux, sont déclarés responsables de l'accident. Tous deux, aux termes de l'ordonnance du 15 juillet 1900, auraient dû s'arrêter, et le cocher du tramway à chevaux céder le pas au véhicule électrique. A raison de cette dernière obligation qui lui incombait, Mollinard est considéré comme coupable d'une faute plus grave que son coprévenu. Il est condamné à 200 francs d'amende; Doucet à 100 francs de la même peine. Les parties civiles obtiennent des indemnités variant de 100 à 3,000 fr.

Les compagnies sont déclarées civilement responsables.

NÉCROLOGIE

Le sculpteur Paul Liénard vient de mourir, à l'âge de cinquante-neuf ans, à Cannes, où il s'était, depuis de longues années, retiré à la suite d'une paralysie contractée en 1870 à la guerre.

Il était l'auteur d'une statue de lord Brougham, qui se dresse sur une des promenades de la ville, et de nombreux portraits, parmi lesquels on cite la poète Stéphen Liégeard.

LIBRAIRIE

Les Questions Diplomatiques et Coloniales publient dans leur numéro du 1er janvier le *Budget tunisien*, par Tounsi. — 16, rue Cassette.

AVIS ET COMMUNICATIONS

LE MIROGRAPHE CINÉMATOGRAPHE D'AMATEUR, 4 bis, Cité Rougemont, PARIS. — CATALOGUE FRANCO.

THÉATRES

— Les invitations pour la soirée de réouverture du Théâtre-Français n'ont pas été lancées par le ministre de l'instruction publique.

C'est la Comédie qui recevait et qui faisait les honneurs de la nouvelle salle.

Elle a fait au mieux et elle regrette de n'avoir pu répondre, faute de place, aux milliers de demandes qui lui ont été adressées, et, s'il y a eu des oublis que la comédie regrette, il n'y a eu aucune exclusion.

— Ce soir :

A l'Opéra-Populaire, à huit heures et demie, première représentation (à ce théâtre) de la *Traviata*, opéra en trois actes, de Piave, musique de M. Verdi :

MM. Cazeneuve, Rodolphe d'Orbel; Dangès, Georges d'Orbel; Montégut, le baron; Théry, le docteur; Darras, le marquis; Sullivan, un domestique; Mmes Courtenay, Violetta; Cormon, Clara; Archaimbault, Annette.

A l'Odéon, M. Henry Mayer reprend son rôle de Claude Barrois, dans *Château historique!* Pendant son absence, c'est M. Pierre Achard qui avait tenu le rôle, et à la suite de ces représentations, où il avait été excellent, M. Pierre Achard a signé un engagement avec l'Odéon.

Au Gymnase, Mlle Ryber, qui avait été indisposée, reprend le rôle de Pervenche qu'elle avait créé dans *la Bourse ou la Vie*. (Mlle Dorziat l'avait remplacée pendant trois jours.)

Au théâtre du Grand-Guignol, première représentation de *Son Editeur*, un acte de M. Léon Miral, joué par M. Marc Roland, Mmes Dubuisson et Deganne.

A la Scala, première représentation de *Enfin seuls!* revue en deux actes et cinq tableaux, de MM. Paul Gavault et Eugène Héros.

— Dimanche prochain, à deux heures un quart, au théâtre du Châtelet, les concerts Colonne donneront une seule audition de la *Damnation de Faust* (H. Berlioz).

— Un excellent moyen de terminer joyeusement 1900 et de se préparer à inaugurer 1901, c'est d'aller à la Cigale applaudir *Ty viens-t-y?* le soir du 31 décembre. Beaucoup l'ont pensé, car la feuille de location est déjà presque totalement couverte. Matinée demain mardi.

SPECTACLES DU LUNDI 31 DÉCEMBRE

Opéra. 8 h., le Cid. — Mardi, relâche.
Français. 8 h. 1/2. — Le Village. — Le Gendre de M. Poirier.
Opéra-Com. 8 h. ½. — Carmen.
Odéon. 8 h. 1/4. — Le Passé de monsieur. — Château historique.
Vaudeville. 8 h. 3/4. — Mme Sans-Gêne.
Gymnase. 8 h. 1/2. — La Bourse ou la Vie.
Variétés. 8 h. 1/4. — La Nouvelle Bonne. — Mlle Georges.
Châtelet. 8 h. 1/4. — Le Petit Chaperon rouge.
Gaîté. 8 h. 1/2. — Les 28 jours de Clairette.
Porte-St-Martin. 8 h. ½. La Jeunesse des Mousquetaires.
Renaissance. 8 h. 1/4. — La Pelisse. — Les Petites Vestales.
Pal.-Royal. 8 h. 1/4. La Vénus au plumeau. Moins cinq!
Ambigu. 8 h. 1/4. — L'Autre France.
Nouveautés. 8 h. 3/4. Le Coup de foudre. Bonne d'enfant!
Bouffes. 8 h. 3/4. — Le Roi Dagobert.
Comédie-Populaire. 8 h. 1/2. — Martyre.
Th. Antoine. 8 h. 3/4. — Blanchette. — Grasse Matinée. — L'Article 330.
Opéra-Pop. (th. de la République). 8 h. 1/2. — La Traviata.
Athénée. 8 h. 1/2. L'Anglais tel qu'on le parle. Tête de linotte.
Cluny. 8 h. 1/4. — Séance de nuit. — Tailleur pour dames, Déjazet. 8 1/2. Ane de Buridan. Ses Préfet de Chât.-Buzard.
Th. Maguéra. 8 h. 1/2. — Jeanne la Maudite. — La Guerre.
Olympia. 8 h. 1/2. — Faust. — D'Alençon. — Jane Thylda.
Hippodrome, pl. Clichy. 8 1/2. Fête à Rome. Cres cyclistes.
Fol.-Bergère. 8 1/2. Critérium intern. de lutte. Les lions.
Gas. de Paris. 8 1/2. — Cadet Roussel. — Liane de Vries.
Gd-Guignol. 9 h. Mathos. On lit dans le « Forban ». Rosalie.
Boîte à Fursy. 9 1/2. Ohé! la Chanson! Od. Dulac, Fursy.
Nouv.-Cirque. 8 h. 1/2 Jeux nautiques. Th. Renz. Dauneff.
Circ. d'Hiver. 8 1/2. — Apollo. — Miss Claire. — Les chats.
Circ. Medrano. 8 1/2. Attractions nouv. Chasse au renard.
Cigale. Tél. 407-60. — Ty viens-t-y?
Pal. de Glace (Champs-Elysées).